

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2012

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 1^{er} octobre 2012 à 19h30 en la salle Viateur-Routhier du secteur Sacré-Cœur-de-Marie, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le maire René Gosselin, Madame la conseillère Martine Poulin, Messieurs les conseillers Ghislain Vallée, David Blanchette, Michel Rhéaume, Denis Marc Gagnon, Ghislain Jacques,

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire René Gosselin.

En remplacement du directeur général/secrétaire-trésorier, la directrice générale adjointe assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelques 17 personnes présentes à cette séance.

12-10-198

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal : adoption des textes;
5. Dépôt des états financiers au 30 septembre 2012;
6. Autorisation de paiement des dépenses du mois de septembre 2012;
7. Avis de motion : projet de règlement numéro 141-12 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
8. Adoption du projet de règlement numéro 141-12 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
9. Règlement d'emprunt numéro 140-12 décrétant des travaux de réparation sur le réseau d'égout du secteur St-Méthode et la réhabilitation d'une branche du cours d'eau Tardif-Bizier : certificat d'attestation de la période d'accessibilité au registre référendaire;
10. Mise aux normes du réseau d'aqueduc du secteur St-Méthode : emprunt au fonds de roulement;
11. Financement du centre multifonctionnel par émission d'obligations : mandat de réception et d'ouverture des soumissions confié au ministre des Finances;
12. Dossier d'installation sanitaire du 402, 14^e rang, propriété de Marjolaine Bouffard : mandat en vertu de l'article 25.1 de la LCM;
13. Projet de dragage de la descente de bateaux au lac Bolduc;
14. Déneigement du pourtour de l'école La Source : offre de services;
15. Demande de financement du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches;
16. Constatation de la démission de Jacques Labonté à titre de pompier volontaire;
17. Remplacement de panneaux de «Bienvenue» installés aux entrées des routes principales de la municipalité : autorisation de dépenses;
18. Projet de construction d'un centre communautaire intergénérationnel : approbation des plans et devis et autorisation d'appel d'offres;
19. Travaux d'infrastructure, d'aqueduc et d'égout sur la rue Réjean : autorisation conditionnelle de dépenses et de débiter les travaux;
20. Travaux d'entretien et remplacement de la porte d'accès des camions du garage municipal du secteur St-Méthode : mandat;

21. Réparation d'une camionnette : autorisation d'achat d'une boîte;
22. Luminaire sur la rue Villeneuve : demande d'enlèvement présentée à Hydro-Québec;
23. Réparation de la toiture au centre des loisirs secteur St-Daniel : mandat;
24. Approvisionnement de propane : autorisation de signature d'un contrat à prix fixe garanti;
25. Déneigement des rues au lac Jolicoeur : autorisation de remplacement de l'entrepreneur au contrat;
26. Directeur des travaux publics : autorisation d'inscription à une formation sur la chaussée municipale;
27. Party des Fêtes des employé(e)s : autorisation de dépenses;
28. Affaires diverses;
29. Correspondance et rapports;
30. Période de questions;
31. Levée ou ajournement de la séance.

Puisque aucun sujet n'est ajouté au point «Affaires diverses»,
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-10-199

PROCÈS-VERBAL : ADOPTION DES TEXTES

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu, dans les délais prescrits par la loi, les textes des procès-verbaux des séances du mois de septembre 2012, ceux-ci soutenant les avoir lus et les déclarants conformes aux discussions,

Il est alors proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 SEPTEMBRE 2012

La directrice générale adjointe dépose, séance tenante, les états financiers au 30 septembre 2012. Chacun des élus reçoit son exemplaire.

12-10-200

DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et s'en déclarent satisfaits,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 472 729.32 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE
MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 141-12 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Avis de motion est donné par le conseiller Ghislain Vallée qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 141-12 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux. Tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des textes du projet de règlement.

12-10-201

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 141-12 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;

ATTENDU l'adoption du code d'éthique et de déontologie des employés municipaux en vertu des articles 2, 16 et 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*;

ATTENDU que le processus d'adoption du susdit code requiert l'adoption d'un projet au préalable;

ATTENDU que le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'Adstock;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a dûment été donné par le conseiller Ghislain Vallée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} octobre 2012;

ATTENDU les explications rendues par le maire concernant la portée des modalités contenues au règlement numéro 141-12;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du code municipal, une copie des textes du projet de règlement;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu que le projet de règlement numéro 141-12 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-10-202

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 140-12 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉPARATION SUR LE RÉSEAU D'ÉGOUT DU SECTEUR ST-MÉTHODE ET LA RÉHABILITATION D'UNE BRANCHE DU COURS D'EAU TARDIF-BIZIER : CERTIFICAT D'ATTESTATION DE LA PÉRIODE D'ACCESSIBILITÉ AU REGISTRE RÉFÉRENDAIRE

La directrice générale adjointe dépose le certificat attesté sous le serment d'office du directeur général/secrétaire-trésorier, lequel se lit comme suit :

Le registre tenu, en vue de demander la tenue d'un scrutin référendaire concernant le règlement numéro 140-12, a été accessible de neuf heures (9h00) à dix-neuf heures (19h00), le lundi, 17 septembre 2012 au bureau de la municipalité, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, à Adstock.

Le nombre de personnes habiles à voter, établi selon l'article 553 de la «*Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*», est de 352. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 47.

Suite à cette procédure d'enregistrement, aucune personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire du secteur desservi de la municipalité n'a apposé sa signature dans le registre ouvert à cette fin en vue de demander la tenue d'un scrutin référendaire.

Comme le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 47 et que ce nombre n'a pas été atteint, le règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu que le certificat du directeur général/secrétaire-trésorier, suite à la période d'accessibilité au registre pour l'approbation du règlement numéro 140-12 par les personnes habiles à voter, soit adopté tel que lu et qu'il soit consigné aux archives de cette municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-10-203

MISE AUX NORMES DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU SECTEUR ST-MÉTHODE : EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU qu'en vertu du *Règlement sur le captage des eaux souterraines*, la municipalité doit rendre son réseau d'alimentation et de distribution de l'eau potable conforme aux normes de ce règlement;

ATTENDU que pour rencontrer les normes émises par le susdit règlement, la municipalité a investi des montants substantiels qui doivent être immobilisés et remboursés sur plusieurs années;

ATTENDU que des coûts de l'ordre de 31 562.15 \$ excèdent les montants prévus aux règlements d'emprunts numéros 63-06, 64-06 et 107-09;

ATTENDU que des sommes sont actuellement disponibles au fonds de roulement de la municipalité;

ATTENDU que le conseil municipal désire utiliser la disponibilité au fonds de roulement pour financer cet excédent;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'emprunter un montant de 31 562.15 \$ au fonds de roulement afin de financer des travaux de mise aux normes du réseau d'aqueduc du secteur St-Méthode et de rembourser cette somme sur une période de cinq (5) ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-10-204

FINANCEMENT DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL PAR ÉMISSION D'OBLIGATIONS : MANDAT DE RÉCEPTION ET D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS CONFIE AU MINISTRE DES FINANCES

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock désire se prévaloir des dispositions de l'article 1066 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu que le conseil mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal pour et au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-10-205

DOSSIER D'INSTALLATION SANITAIRE DU 402, 14^E RANG, PROPRIÉTÉ DE MARJOLAINE BOUFFARD : MANDAT EN VERTU DE L'ARTICLE 25.1 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

ATTENDU que l'installation sanitaire actuelle construite pour la résidence située au 402, 14^e rang propriété de madame Marjolaine Bouffard, a été identifiée par l'inspectrice en environnement comme étant non conforme et ne répondant pas aux critères édictés par le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*;

ATTENDU que le rapport de l'inspectrice précise qu'à maintes reprises, madame Bouffard a reçu, entre 2010 et 2012, des communications verbales, par la poste régulière et par poste recommandée, l'enjoignant de rendre conforme son installation sanitaire dans les délais imposés;

ATTENDU l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU que cette propriétaire ne démontre aucun signe de collaboration en vue de se conformer au susdit règlement;

ATTENDU que l'inspectrice, étant dans une impasse, dépose au conseil municipal le dossier de madame Bouffard afin que la municipalité entreprenne les procédures mises à sa disposition afin que le règlement dont il est question soit respecté;

ATTENDU qu'il est du devoir des municipalités de voir à l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser l'expédition d'une lettre par la poste recommandée à madame Marjolaine Bouffard, propriétaire de la résidence située au 402, 14^e rang lui imposant l'obligation de réaliser les travaux correctifs de son installation sanitaire au plus tard le 31 octobre 2012;
- au cours de la susdite période de délai, de demander à la propriétaire de la résidence d'émettre ses commentaires sur les raisons qui la motivent à ne pas réaliser les travaux correctifs réclamés par l'inspectrice en environnement;
- d'aviser, par cette communication, qu'au terme du présent délai, la municipalité se prévaudra, sans autre avis ni délai, de l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales* et confiera les mandats nécessaires en vue de réaliser les travaux en lieu et place de la propriétaire;
- à la fin des travaux, de facturer la propriétaire pour tous les frais encourus pour rendre son installation sanitaire conforme au Q-2, r.22.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-10-206

PROJET DE DRAGAGE DE LA DESCENTE DE BATEAUX AU LAC BOLDOC

La direction de l'Association des propriétaires riverains du lac Bolduc, via une communication datée de septembre 2012, s'adresse au conseil municipal en vue d'obtenir l'appui de la municipalité dans leur projet de dragage de la descente à bateaux située sur les lots 23A-2, 23A-3, 23-1 et le 23-2 pour le 7^e rang au cadastre officiel pour le canton d'Adstock, circonscription foncière de Frontenac.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu d'informer l'Association des propriétaires riverains du lac Bolduc que le conseil de la Municipalité d'Adstock a bien pris connaissance de leur demande et ne s'objecte pas au projet de dragage de la descente à bateaux située sur les lots 23A-2, 23A-3, 23-1 et le 23-2 pour le 7^e rang au cadastre officiel pour le canton d'Adstock, circonscription foncière de Frontenac, en autant que ce projet ne contrevienne pas à aucun règlement et que l'Association obtienne, des instances concernées, toutes les autorisations requises avant le début des travaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-10-207

DÉNEIGEMENT DU POURTOUR DE L'ÉCOLE LA SOURCE : OFFRE DE SERVICES

Depuis quelques décennies, la municipalité assure le service de déneigement du pourtour de l'école «La Source» et serait disposée à poursuivre dans la même veine.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu d'informer la direction de la Commission scolaire des Appalaches que la Municipalité d'Adstock serait disposée à accepter, pour la saison hivernale 2012-2013, le contrat de déneigement de l'École «La Source» au même prix et conditions qui prévalent depuis les 13 dernières années, soit le montant forfaitaire de 2 623.17 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-10-208 **DEMANDE DE FINANCEMENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT CHAUDIÈRE-APPALACHES**

La direction du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA), via le Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François et en vertu d'une communication datée du 19 juillet 2012, s'adresse à la municipalité afin d'obtenir un engagement d'une contribution financière de l'ordre de 2 500 \$ pour l'année 2014 en vue de réaliser un projet de développement d'un plan d'intervention au Grand lac Saint-François.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu de confirmer, au Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François, que la Municipalité d'Adstock s'engage à contribuer financièrement au projet de développement d'un plan d'intervention au Grand lac Saint-François pour un montant de 2 500 \$ pour l'année financière 2014. Ce montant sera versé au Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) à titre de contribution du milieu via le Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-10-209 **CONSTATATION DE LA DÉMISSION DE JACQUES LABONTÉ À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE**

La directrice générale adjointe informe les membres du conseil que monsieur Jacques Labonté, pompier volontaire à la brigade incendie du secteur Saint-Méthode depuis 15 ans, a remis officiellement sa démission, par écrit, le 26 septembre 2012.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu de constater la démission de monsieur Jacques Labonté à titre de pompier volontaire de la brigade incendie du secteur Saint-Méthode et de le remercier, via une lettre, pour ses loyaux services envers la municipalité pendant les 15 dernières années.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-10-210 **REPLACEMENT DE PANNEAUX DE «BIENVENUE» INSTALLÉS AUX ENTRÉES DES ROUTES PRINCIPALES DE LA MUNICIPALITÉ : AUTORISATION DE DÉPENSES**

ATTENDU que les trois (3) panneaux de «Bienvenue» installés aux entrées des routes principales de la municipalité et les deux (2) panneaux localisant le bureau municipal ont atteint la fin de leur vie utile et qu'il y a lieu de les remplacer;

ATTENDU que la firme «Lettrapub» nous propose, via leur proposition datée du 21 septembre 2012, de réaliser ce mandat;

ATTENDU qu'une somme de 15 000 \$ a été expressément prévue au budget d'opération 2012 de la municipalité pour remplacer ces enseignes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu de se procurer auprès de la firme «Lettrapub», en vertu de l'option 3 de leur proposition datée du 21 septembre 2012, trois (3) panneaux de «Bienvenue» aux fins de remplacer les enseignes installées aux entrées des routes principales de la municipalité ainsi que deux (2) panneaux localisant le bureau municipal.

Il est également résolu d'autoriser une dépense de 15 000 \$, taxes applicables en sus pour l'achat et les frais liés à l'installation de ces enseignes. Ces dépenses ont été préalablement prévues au budget d'opération 2012 de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-10-211

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL : APPROBATION DES PLANS ET DEVIS ET AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES

ATTENDU qu'en vertu de la résolution numéro 12-05-112, la municipalité d'Adstock mandait la firme d'architectes «Gagné et Vachon, architectes» de préparer des plans et devis en vue de la construction d'un centre communautaire intergénérationnel dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie;

ATTENDU qu'en vertu de ce mandat, la firme d'architecture mandatée dépose, pour approbation, les plans et devis en question aux fins du lancement de l'appel d'offres;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance des susdits documents et tous s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu d'accepter les plans et devis tels que déposés par la firme «Gagné et Vachon, architectes» et d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à procéder, selon les règles légalement observées, à un appel d'offres public, publié dans le système électronique d'appels d'offres identifié par le gouvernement du Québec ainsi que dans le journal local en vue de réaliser les travaux de construction d'un centre communautaire intergénérationnel dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-10-212

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE, D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR LA RUE RÉJEAN : AUTORISATION CONDITIONNELLE DE DÉPENSES ET DE DÉBUTER LES TRAVAUX

ATTENDU que la municipalité est en attente de l'approbation du certificat d'autorisation provenant de la direction du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour débiter les travaux de prolongement d'infrastructures, d'aqueduc et d'égout sur une longueur d'environ 100 mètres sur la rue Réjean;

ATTENDU que la municipalité a reçu, du MAMROT, l'approbation du règlement d'emprunt numéro 142-12 pour la réalisation des travaux;

ATTENDU que, sur réception du certificat d'autorisation du MDDEP, les travaux devront débiter rapidement puisque la période hivernale est à nos portes;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser, dès maintenant, les dépenses en lien avec ce dossier et le début des travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu d'autoriser, conditionnellement à la réception des approbations nécessaires provenant des instances gouvernementales, le début des travaux prévus en vue de prolonger, sur la rue Réjean, les services municipaux ainsi que la réfection de l'infrastructure de la rue et d'autoriser, dans le respect du règlement d'emprunt numéro 142-12, une dépense maximale de 313 878.91 \$, toutes taxes et frais incidents inclus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-10-213

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET REMPLACEMENT DE LA PORTE D'ACCÈS DES CAMIONS DU GARAGE MUNICIPAL DU SECTEUR SAINT-MÉTHODE : MANDAT

ATTENDU que des travaux de construction et d'entretien doivent être réalisés au garage municipal du secteur Saint-Méthode avant la saison hivernale et, entre autres, le remplacement de la porte d'accès des camions;

ATTENDU la soumission présentée par «Constructions Marquis Poulin Inc.» datée du 4 février 2012 au montant de 13 316 \$, taxes incluses pour l'exécution des travaux;

ATTENDU que des sommes d'argent avaient été prévues au budget 2012 pour la réalisation de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'autoriser une dépense maximale de 15 000 \$, pour des travaux de construction et d'entretien du garage municipal du secteur Saint-Méthode, en l'occurrence le remplacement de la porte d'accès des camions et de confier le mandat de réalisation de ces travaux à la firme «Constructions Marquis Poulin Inc.» en vertu de sa soumission datée du 4 février 2012.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-10-214

RÉPARATION D'UNE CAMIONNETTE : AUTORISATION D'ACHAT D'UNE BOÎTE

Suite à un impact survenu au cours du mois de septembre 2012, la boîte de la camionnette 2004 a subi des dommages importants et requiert son remplacement. Le coût d'achat d'une nouvelle boîte usagée se chiffre à 500 \$, livraison incluse et taxes applicables en sus.

Suite aux discussions,
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu d'autoriser une dépense de 500 \$, livraison incluse et taxes applicables en sus, auprès de la firme «Pièces d'autos Fernand Bégin» pour l'achat d'une boîte pour la camionnette 2004. Les travaux liés au remplacement seront effectués par nos employés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-10-215

LUMINAIRE SUR LA RUE VILLENEUVE : DEMANDE D'ENLÈVEMENT PRÉSENTÉE À HYDRO-QUÉBEC

ATTENDU que la direction de la Boulangerie Saint-Méthode s'est porté acquéreur de l'immeuble situé au 17, rue Villeneuve;

ATTENDU que cet immeuble sera déménagé pour agrandir le stationnement des camions;

ATTENDU que le poteau d'alimentation électrique de l'immeuble à être déplacé devra être enlevé puisqu'il se retrouvera au milieu du stationnement;

ATTENDU que le poteau en question supporte un lampadaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Et résolu d'autoriser l'enlèvement d'un lampadaire installé en face de la propriété située au 17, rue Villeneuve et de demander à Hydro-Québec de procéder à ces travaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-10-216

RÉPARATION DE LA TOITURE AU CENTRE DES LOISIRS DU SECTEUR SAINT-DANIEL : MANDAT

ATTENDU que la toiture du centre des loisirs du secteur St-Daniel doit être refaite dès cette année;

ATTENDU que la municipalité a demandé des soumissions à deux (2) firmes expertes en la matière, soit «Constructions Marquis Poulin Inc.» et «J.C.T. Rénovation #1 Inc.»;

ATTENDU les soumissions suivantes déposées, toutes taxes applicables en sus :

FOURNISSEURS	MONTANTS SOUMISSIONNÉS
Constructions Marquis Poulin Inc.	7 080 \$
J.C.T. Rénovation #1 Inc.	7 871 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Et résolu de confier un mandat à la firme «Constructions Marquis Poulin Inc.» et d'autoriser une dépense maximale de 8 500 \$, taxes applicables incluses pour la réfection de la toiture du centre des loisirs du secteur Saint-Daniel.

Il est également résolu d'utiliser de la tôle émaillée pour recouvrir la toiture. Une partie de cette dépense avait été prévue au budget d'opération 2012. L'autre partie sera absorbée par le fonds d'opération.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-10-217

APPROVISIONNEMENT DE PROPANE : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT À PRIX FIXE GARANTI

ATTENDU que la firme «Hamel Propane» offre à la Municipalité d'Adstock de fournir la quantité de propane nécessaire, soit environ 46 000 litres, pour la période se terminant le 31 août 2013 à un prix fixe garanti de 0.42¢ le litre;

ATTENDU que l'expérience passée nous démontre une variation incontrôlable des prix du gaz propane l'hiver venu;

ATTENDU que des prix ont été demandés à un autre fournisseur et que «Hamel Propane» nous offre son produit à meilleur coût;

ATTENDU que l'évaluation des achats cumulatifs de propane pour la période couverte du contrat est inférieure à 25 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,

Et résolu d'accepter l'offre soumise par la firme «Hamel Propane» de nous fournir, à prix fixe garanti au prix de 0.42¢ le litre, la quantité de propane nécessaire à la bonne marche des activités municipales. Ce contrat est valide jusqu'au 31 août 2013 et d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le contrat de fourniture de propane à intervenir avec «Hamel Propane».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-10-218

DÉNEIGEMENT DES RUES AU LAC JOLICOEUR : AUTORISATION DE REMPLACEMENT DE L'ENTREPRENEUR AU CONTRAT

ATTENDU que la municipalité a octroyé, en vertu de la résolution numéro 10-10-240, un contrat pour le déneigement des rues du lac Jolicoeur à l'entrepreneur «Déneigement Serge Turgeon Inc.», lequel contrat se termine au terme de l'hiver 2012-2013;

ATTENDU que pour des circonstances hors de son contrôle, l'entrepreneur «Déneigement Serge Turgeon», via une communication datée du 25 septembre 2012, invoque son état de santé et précise qu'il ne pourra respecter son contrat avec la Municipalité d'Adstock;

ATTENDU que l'entrepreneur «Forfaits Renaud Doyon» consent à terminer, aux mêmes prix et conditions, le contrat de l'entrepreneur «Déneigement Serge Turgeon»;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le remplacement de l'entrepreneur «Déneigement Serge Turgeon» par «Forfaits Renaud Doyon» pour terminer le contrat de déneigement des rues du lac Jolicoeur et ce, aux mêmes prix et conditions que ceux qui prévalent avec l'entrepreneur initial;
- d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le contrat à intervenir entre les parties;
- avant d'effectuer tout paiement, l'entrepreneur devra fournir, à la municipalité d'Adstock, une copie en vigueur, d'une assurance responsabilité d'un montant minimum d'un million de dollars (1 000 000 \$);

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-10-219

DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS : AUTORISATION D'INSCRIPTION À UNE FORMATION SUR LA CHAUSSÉE MUNICIPALE

Le Réseau des ingénieurs du Québec offre annuellement à ses membres des cours de formation. Notre directeur des travaux publics a signifié son intention de participer au cours sur les chaussées municipales.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu d'autoriser Martin Dufour, ingénieur et directeur des travaux publics, à s'inscrire à une formation sur les chaussées municipales dispensée le 4 octobre 2012 à Montréal. Il est bien entendu que le coût d'inscription au montant de 550 \$, taxes en sus et les frais afférents à cette formation seront entièrement défrayés par la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12-10-220

PARTY DES FÊTES DES EMPLOYÉS : AUTORISATION DE DÉPENSES

Comme à chaque année, la municipalité d'Adstock réunit, au cours de la période des Fêtes, ses employés et les élus. À cet égard, il y a lieu d'autoriser un budget de dépenses.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu d'autoriser un budget et une dépense d'environ 2 000 \$ pour l'organisation d'un souper et d'une soirée récréative pour les employés(es) et élus(e) accompagnés(es) de leur conjoint(e) dans le cadre du temps des Fêtes.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

État de la principale correspondance reçue au bureau municipal et déposée aux membres du conseil, à savoir :

- C1) Bulletins d'information de la FQM et diverses communications d'intérêt municipal retransmis électroniquement;
- C2) **Du 7 au 13 octobre 2012 : Semaine de la prévention des incendies.** Sous le thème, « Notre plan d'évacuation, on l'a fait! ». Ce thème rappelle aux citoyens l'importance :
- de vérifier régulièrement le bon fonctionnement de leurs avertisseurs de fumée;
 - de préparer le plan d'évacuation de leur maison en cas d'incendie;
 - de s'exercer en famille à évacuer leur maison en moins de 3 minutes.

AUTRES CORRESPONDANCES ET RAPPORTS

Les correspondances et les rapports, jugés de moindre importance, reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

INFORMATIONS MUNICIPALES

- F1) Prochaine séance du conseil : lundi, 5 novembre 2012, à 19h30 en la salle municipale du secteur Saint-Méthode.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues.

Provenant des contribuables demeurant sur le 14^e rang, le conseil municipal accueille une pétition. Celle-ci enjoint le conseil municipal de prendre les mesures nécessaires afin d'asphalter le rang en question sur toute sa longueur.

12-10-221

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller David Blanchette,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu de lever la séance à 20h05.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

En apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale adjointe,

René Gosselin

Chantal Beaulieu